

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

N°2023-005

Code Postal 13320

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°20.04.03 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'exécution des marchés publics ;

OBJET :
**CONVENTION DE
FINANCEMENT DE
TRAVAUX ENTRE LA
COMMUNE ET LE
SMED 13 RELATIVE A
L'INTEGRATION DES
OUVRAGES DE
DISTRIBUTION
D'ENERGIE
ELECTRIQUE DANS
L'ENVIRONNEMENT**

DECIDE

Art. 1^{er} : la convention de financement de travaux entre la commune et le SMED 13 relative à l'intégration des ouvrages de distribution d'énergie électrique dans l'environnement est approuvée.

Art. 2 : les crédits correspondant sont inscrits au budget 2023 de la commune.

Fait à Bouc Bel Air, le 20 avril 2023



Richard MALLIÉ.

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :